



# Réunion du CSA sur un financement durable - 9 mars 2017

## Document de référence

**Date:** 9 Mars 2017 9.30 – 12.30

**Lieu:** Salle Ethiopie, FAO

### Introduction

La vision du CSA réformé est d'être "*la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de manière coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité.*" Le CSA est souvent cité comme un exemple d'un organisme des Nations Unies qui a été en mesure de se réformer afin de jouer un rôle important. Il est le seul Comité de l'ONU cité dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Agenda 2030 pour le développement durable. Huit ans après sa réforme, le Comité a mis au point une manière de travailler inclusive, qui a permis d'obtenir un consensus mondial sur un certain nombre d'outils d'orientation politique, y compris sur des outils qui ont nécessité plusieurs années d'élaboration (DVTG, Principes RAI et CDA-FFA).

Au moment de la réforme un défi majeur a été de trouver le juste équilibre entre l'inclusion et l'efficacité. Le CSA a été en mesure de démontrer qu'il peut être inclusif et obtenir des résultats concrets.

Mais il est important de prendre conscience du fait que l'existence d'un comité international et intergouvernemental durable, fier de son caractère inclusif et de ses travaux basés sur des données probantes comporte un coût financier. Le fait de ne pas assurer des sources pérennes de financement qui permettent au Secrétariat conjoint de fonctionner et assurer le travail du HLPE ainsi que de garantir l'inclusion de toutes les parties prenantes pourrait, à la longue, mettre en danger l'intégralité du modèle sur lequel est bâti le CSA.

S'il est estimé que le travail du CSA mérite un financement durable et approprié, afin qu'il puisse continuer à jouer un rôle important, réaliser sa vision et contribuer à la mise en oeuvre de l'Agenda 2030, sur la base du travail important qui a déjà été réalisé, alors il faut prendre la décision d'assurer ce financement.

### Objectif

L'objectif de la réunion est de convenir de la manière d'assurer un financement durable à long terme pour le CSA. Par financement durable nous désignons un financement qui permet la mise en oeuvre de toutes les activités prévues dans le programme de travail pluriannuel approuvé par le CSA.

### Contexte

Les membres du Bureau et du Groupe consultatif ont convenu, lors de leur réunion en juillet 2016 d'avoir une discussion avec les membres et les participants du CSA au-delà des seuls membres du Bureau et du Groupe consultatif, sur la question de savoir comment garantir un financement durable pour mettre en oeuvre les activités convenues par le PTPA. Le présent document se fonde sur une note préparée par le Secrétariat du CSA pour discussion lors de la réunion du 29 Novembre 2016 (CFS/BurAG/2016/11/29/07c) "*Assurer un financement durable pour mettre en oeuvre les priorités convenues dans le cadre du PTPA*".

Joint au présent document (annexe) vous trouverez le tableau fournissant une "vue d'ensemble du financement des initiatives similaires", présenté lors de cette réunion, et qui montre comment les secrétariats de certaines autres initiatives sont financés.

Le budget annuel du CSA a varié d'année en année depuis la réforme du CSA, en fonction des activités spécifiques. A titre indicatif, il s'est élevé à environ 10 millions US\$ par exercice biennal, dont 6 millions US\$ pour la plénière et les axes de travail, 2,4 millions US\$ pour le Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) et 1,6 millions US\$ pour le Mécanisme de la société civile (MSC).

Une partie du budget est assurée par les Agences basées à Rome (ABR) sous la forme de mise à disposition de personnel et d'apports financiers (4,05 millions US\$ par exercice biennal); une autre partie est fournie par des contributions volontaires ad hoc, dont la plupart sont affectées à un usage précis.

Les contributions des ABR financent une partie du budget de la Plénière et des des axes de travail; le HLPE et le MSC sont entièrement financés par le biais de donations directes et sont gérés indépendamment via des fonds d'affectation spéciale distincts.

Cette note se focalise sur le moyen de garantir un financement durable pour la composante Plénière et des Axes de travail étant donné que les deux autres composantes sont gérées de manière indépendante et sont intrinsèquement différentes. Les trois composantes du budget du CSA (Plénière et Axes de travail; HLPE et MSC) sont cependant importants étant donné qu'un déficit dans l'une des composantes menace l'ensemble des valeurs clés du CSA et le fonctionnement efficace de toute l'institution.

## Eléments à prendre en compte dans la discussion:

1. La discussion sur les questions budgétaires ne peut être dissociée de la discussion sur le programme de travail pluriannuel, le déficit budgétaire dépendant de l'envergure et de l'ambition des activités du PTPA. A plusieurs reprises, les membres ont souligné la nécessité de prendre en compte les ressources disponibles lors de la préparation du PTPA.
2. En ce qui concerne la Plénière et les Axes de travail, le Secrétariat organise les réunions, prépare les documents de travail et apporte son soutien aux réunions des membres. Il apporte également soutien essentiel à la Présidence du CSA et des GTCNL. La somme de 4,6 millions US\$ serait suffisante pour couvrir les coûts associés avec le personnel coordonnant les 6 axes de travail (la plupart des réunions se font sans interprétation, sauf pour les réunions où les résultats politiques sont négociés), le soutien au Bureau et au Groupe consultatif lors des travaux intersessions, l'interprétation et la traduction des documents pour les sessions plénières, les déplacements de la Présidence, le salaire d'un assistant à la présidence et un soutien limité à la communication (voir tableau ci-dessous).
3. Il est important de noter que ce montant est inférieur de 1,1 millions US\$ par rapport au budget 2016-17 et suppose donc un volume d'activité inférieur ainsi que moins de fonctions de service et de sensibilisation que ce qui avait été prévu pour les exercices biennaux actuels et passés.
4. Les principales hypothèses pour ce budget incluent:
  - a. Les moyens financiers et les contributions en personnel des trois ABR sont prévisibles et le personnel est affecté à plein temps aux travaux du Secrétariat. Ceci est crucial pour permettre au Secrétariat d'assurer un niveau minimal de service au Comité.
  - b. En ce qui concerne les Axes de travail:
    - i. les réunions ont lieu à Rome;
    - ii. les besoins en services d'interprétation ou de traduction sont limités;

- iii. les activités sont constituées exclusivement de 2-3 réunions en demi-journée par Axe avec, des documents de référence simples et non volumineux (pas d'événements, déplacements ou autres activités).

**Tableau 1: Budget minimal pour la composante Plénière et Axes de travail <sup>1</sup>**

Elément budgétaire	Année 1	Année 2	Total
<b>PERSONNEL</b>	<b>1 600 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>3 200 000</b>
Ceci inclut:			
a) Secrétariat du CSA, Personnel détaché de la FAO, FIDA et du PAM, deux employés administratifs, un employé professionnel et un chargé de communication;			
b) La mise en œuvre de 6 axes de travail sans services d'interprétation et de traduction (à l'exception de 2 processus de négociation par exercice biennal), ou un appui technique supplémentaire;			
c) Soutien au Bureau et au Groupe consultatif et aux travaux intersessions;			
d) Activités de communication des Axes de travail du CSA;			
<b>PLÉNIÈRE et PRÉSIDENTE</b>	<b>700 000</b>	<b>700 000</b>	<b>1 400 000</b>
Ceci inclut:			
a) Interprétation d'une plénière de 5 jours et une séance d'information/briefing des délégués;			
b) Production de documents sur la base des coûts moyens des plénières précédentes (moyenne 95 000 mots/an);			
c) Déplacement de 10 orateurs à la Plénière et Secrétariat du CSA;			
d) Activités de la Présidence du CSA (assistant et 10 voyages/an moyenne);			
e) Soutien à la communication du CSA (couverture de la plénière, gestion d'un site web, matériel publicitaire).			
<b>TOTAL</b>	<b>2 300 000</b>	<b>2 300 000</b>	<b>4 600 000</b>

5. Ce budget de 4,6 millions US\$ permettrait au Comité d'accepter et de mettre en œuvre un programme de travail pluriannuel ciblé. Il ne lui laisserait aucune souplesse pour répondre à de nouvelles questions ou mener des activités de sensibilisation sans financement supplémentaire (par exemple pour la traduction / interprétation des réunions du GTCNL, recruter des consultants pour produire des documents techniques, organiser des événements, des consultations régionales ou autre travaux de sensibilisation). Des propositions de financement pourraient être préparées par le Secrétariat afin d'encourager les membres à contribuer aux activités qui complètent les axes de travail.

<sup>1</sup> Ce tableau a été révisé en comparaison avec le Document No: CFS OEWG- MYPoW/2017/02/06/01. Il a augmenté de 200 000 US\$ afin d'intégrer les recommandations de la CSA43 (para 31, CFS 2016/43 REPORT) visant à garantir les ressources nécessaires à la traduction et l'interprétation.

6. Ce budget ne tient pas compte des recommandations que pourrait formuler le Rapport d'évaluation du CSA, qui pourrait proposer des activités nécessitant une augmentation du niveau des ressources disponibles.

## Options pour un financement durable

1. La CSA43, lors de la discussion du PTPA, a formulé les recommandations suivantes pour son financement. Le Comité (document CFS 2016/43 FINAL REPORT, paragraphe 31 e, f et g):
  - e) *a recommandé que le Groupe de travail sur le PTPA poursuive ses travaux en vue de présenter une proposition praticable et réaliste concernant les activités que le CSA pourrait mener en 2018- 2019, aux fins d'approbation par le CSA en séance plénière en 2017, compte tenu des ressources disponibles et de la nécessité de maintenir la charge de travail à un niveau raisonnable;*
  - f) *a encouragé tous les membres du CSA à verser au budget du CSA des ressources extrabudgétaires non assorties d'une obligation d'affectation et à veiller à ce que des ressources soient disponibles pour la traduction et l'interprétation, et a pris note de l'importance de ces services pour la participation des parties prenante;*
  - g) *a encouragé en outre les membres du CSA à rechercher des solutions de long terme pour le budget du CSA afin de répondre à la nécessité de prévisibilité basée sur le consensus..*
2. Lors de la réunion du 29 novembre 2016 du Bureau et du Groupe consultatif, les participants ont mentionné différentes approches qui pourraient permettre de parvenir à un financement plus durable et ont proposé d'élargir la discussion au-delà du Bureau et du Groupe consultatif, y compris "le recours à des petites contributions de tous les pays membres et une augmentation des contributions de ABR et autres institutions ". Lors de la réunion du Bureau, le 1er décembre dernier, certains membres ont souligné qu'il n'y avait aucun moyen de garantir un financement durable sans contribution supplémentaire des ABR.<sup>2</sup>
3. Les autres options possibles à étudier sont les suivantes:
  - a) Tailler dans le budget et vivre selon nos moyens, en supposant que la contribution ABR se poursuive au niveau actuel, ce qui pourrait, par exemple, impliquer de n'avoir qu'une Assemblée plénière que tous les deux ans;
  - b) Augmenter les ressources "garanties" des ABR pour couvrir la Plénière et les Axes de travail;
  - c) Solliciter des contributions régulières et non affectées de la part de tous les pays membres, sur la base d'un barème de contribution volontaire,<sup>3</sup>,
  - d) Continuer à solliciter des ressources affectées auprès des donateurs afin de combler l'écart entre les contributions des ABR et le budget nécessaire pour mettre en œuvre les activités du PTPA (autrement dit, pas de changement)
  - e) Une combinaison d'augmentation des contributions des ABR et d'autres institutions des Nations Unies
4. Le premier projet du Rapport d'évaluation CSA fournit les recommandations suivantes pour le budget du CSA:

---

<sup>2</sup> Compte-rendu de la réunion du Bureau du 21/12/2016

<sup>3</sup> Par ex. comme cela est le cas pour le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture, qui est financé par un mécanisme de contributions volontaires.

- a) Formalisation de leur contribution par les ABR: (paragraphe ES 48: "*... il est recommandé qu'il y ait un accord formel entre le Comité et les agences basées à Rome pour sécuriser leurs contributions financières annuelles au fonctionnement du Comité ainsi que leur contribution sous forme de détachement du personnel auprès du Secrétariat*")
- b) Les contributions volontaires doivent être fournies sans affectation d'usage: (paragraphe ES 49: "*Les bailleurs de fonds ne devraient pas être autorisés à sélectionner des projets spécifiques auxquels ils réservent leur financement. C'est le PTPA qui décide de l'affectation des fonds, avec une reddition de comptes annuelle dans le Rapport présenté par le Comité*").